

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE/ROUYN-NORANDA  
VILLE DE VILLE-MARIE

21 mars 2016

À une séance régulière du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations le lundi 21 mars 2016, à 20 h 50, à laquelle étaient présents :

MM. Bernard Flebus, maire  
Mario Lefebvre, conseiller  
Richard Cardinal, conseiller  
Yves S. Bergeron, conseiller  
Michel Roy, conseiller  
M<sup>me</sup> Julie Parent, conseillère

Était absent : M. Richard Dessureault, conseiller

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence de M. Bernard Flebus, maire.

Était également présent à ladite assemblée, M. Martin Lecompte, directeur général, secrétaire-trésorier, de la Ville de Ville-Marie.

51-03-16

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant avec l'ajout des points : 9.1 à 9.10

1. Ouverture de la séance
2. Présences et quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions de l'auditoire
5. Adoption procès-verbaux
  - 5.1 Procès-verbal du 8 mars 2016
6. Administration
  - 6.1 Approbation des comptes du mois de février 2016
  - 6.2 Avis de motion – Décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
  - 6.3 Fin de période de probation – M. Éric Loiselle
  - 6.4 Salaires étudiants et responsable camp de jour et marina – Été 2016
7. Sécurité publique
  - 7.1 Mouvement de personnel – Pompiers
8. Loisirs et culture
  - 8.1 Adoption du règlement n° 495 – Tarification des loisirs (bibliothèque, camp de jour, jardin communautaire, halte camping et marina) pour 2016
  - 8.2 Adoption du règlement n° 496 – Concernant les utilisateurs de la marina

9. Divers
- 9.1 Logiciel des loisirs
  - 9.2 Piscine municipale – Réfection mineure
  - 9.3 Classique de golf de Malartic
  - 9.4 Demande École Marcel - Raymond
  - 9.5 Facture succession de M. Jean-Claude Blais
  - 9.6 Location Salle du conseil
  - 9.7 Demande d'aide financière Forum régional en santé mentale 2016
  - 9.8 Demande d'inscription à la Charte québécoise pour une toponymie paritaire
  - 9.9 Demande de la Voix des parents secteur centre
  - 9.10 Prix de vente des terrains
- Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

52-03-16

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 MARS 2016

Il est proposé par M. Richard Cardinal, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2016 soit adopté tel que déposé.

***ADMINISTRATION***

53-03-16

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE FÉVRIER 2016

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la liste des déboursés, pour la période du mois de février 2016, s'élevant à 123 645,95 \$, les salaires payés relativement à la même période s'élevant à 59 979,88 \$ ainsi que la liste des comptes à payer du mois de février 2016 s'élevant à 67 614,37 \$ soient approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussigné certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les listes de comptes précitées.

---

Martin Lecompte, secrétaire-trésorier

54-03-16

AVIS DE MOTION – DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

M. Richard Cardinal, conseiller, donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

55-03-16

FIN DE PÉRIODE DE PROBATION – M. ÉRIC LOISELLE

CONSIDÉRANT QUE M. Éric Loiseau a été engagé par la Ville de Ville-Marie le 16 mars 2015 à titre de technologue des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation se termine le 16 mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE le directeur, le directeur adjoint des travaux publics, ainsi que le directeur général mentionnent que M. Loiseau a toutes les qualités et les qualifications requises afin de répondre aux attentes;

CONSIDÉRANT QUE M. Loiseau a démontré, tout au cours de sa période de probation, qu'il pouvait assumer entièrement son rôle et ses responsabilités.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Cardinal, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE CONFIRMER la permanence comme salarié régulier à temps complet de M. Éric Loiseau en tant que technologue des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

56-03-16

SALAIRES ÉTUDIANTS ET RESPONSABLES CAMP DE JOUR ET MARINA – ÉTÉ 2016

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent revoir les taux horaires des étudiants et de la personne responsable de la marina pour la saison estivale 2016.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M<sup>me</sup> Julie Parent, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER les taux horaires suivants pour la saison estivale 2016 :

Responsable de la marina	15,91 \$/heure
Étudiant	11,66 \$/heure
Étudiant en chef au camp de jour	12,16 \$/heure

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*SÉCURITÉ PUBLIQUE*

57-03-16

MOUVEMENT DE PERSONNEL – POMPIERS

CONSIDÉRANT le départ de certains pompiers au 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT la nomination à titre de lieutenants de trois pompiers.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M<sup>me</sup> Julie Parent, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER le départ des pompiers suivant au 31 décembre 2015 :

- M. Marc Therrien
- M. Sylvain Houde
- M. Jérôme Desjardins
- M<sup>me</sup> Audrey Leroux
- M<sup>me</sup> Suzie Gagnon
- M. Sébastien Coutu-Loiselle

D'ACCEPTER la nomination des trois lieutenants suivants :

- M. François Gingras
- M. François Lachapelle
- M. Francis Marseille

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*LOISIRS ET CULTURE*

58-03-16

ADOPTION DU RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 495 – TARIFICATION DES LOISIRS (BIBLIOTHÈQUE, CAMP DE JOUR, JARDIN COMMUNAUTAIRE, HALTE CAMPING ET MARINA) POUR 2016

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement n<sup>o</sup> 495 sur la tarification des loisirs (bibliothèque, camp de jour, jardin communautaire, halte camping et marina) pour 2016;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à une assemblée ordinaire du conseil de la Ville de Ville-Marie tenue le 18 janvier 2016;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le règlement n° 495 sur la tarification des loisirs (bibliothèque, camp de jour, jardin communautaire, halte camping et marina) pour 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 496 – CONCERNANT LES  
UTILISATEURS DE LA MARINA

Ce point est reporté à une prochaine séance.

***DIVERS***

59-03-16

LOGICIEL DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QU'une demande de la part du conseil municipal a été logée il y a déjà quelques mois auprès de l'équipe administrative afin de vérifier la possibilité d'utiliser un logiciel spécialisé pour la gestion du service des loisirs de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE trois propositions provenant de différents fournisseurs de logiciels spécialisés ont transmis une offre de prix, soit PG AccèsCité, ACCEO Ludik et Amilia;

CONSIDÉRANT QUE les membres de l'équipe administrative ont eu des présentations web pour démonstration;

CONSIDÉRANT QUE les membres de l'équipe administrative suggèrent le logiciel Amilia;

CONSIDÉRANT QU'Amilia offre une plateforme plus conviviale et plus accessible avec les périphériques tels que les téléphones cellulaires et les tablettes électronique;

CONSIDÉRANT QU'après vérification plusieurs municipalités ont optées pour cette plateforme et qu'ils en sont satisfaits.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER l'offre d'Amilia, soit un contrat de 50 \$ par mois pour un an, en plus de verser un montant équivalent à 2 % des transactions de revenus comptabilisés par le logiciel, ce qui pourrait représenter un montant total évalué à 3 600 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

60-03-16

PISCINE MUNICIPALE – RÉFECTION MINEURE

CONSIDÉRANT QUE la piscine municipale a été construite en 1967;

CONSIDÉRANT QUE certains travaux sont nécessaires en 2016 afin d'assurer la sécurité du public et afin d'améliorer temporairement l'étanchéité du bassin;

CONSIDÉRANT QU'un projet de réfection a été déposé et qu'il comprend principalement la sortie de secours, la douche oculaire et les douches d'urgence, les portes galvanisées, le joint d'étanchéité et la porte de secours à l'intérieur de la piscine;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil envisagent que l'équipe administrative dépose un projet de réfection majeure auprès du ministère afin de profiter d'une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire la Ville doit d'abord procéder à une étude de la structure du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses projetées du projet de réfection pour 2016 ainsi que la dépense pour l'étude de la structure du bâtiment sont estimées à un montant total de 67 000 \$.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Cardinal, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER les dépenses projetées du projet de réfection pour 2016 et la dépense pour l'étude de la structure du bâtiment d'un montant estimé à 67 000 \$.

DE vérifier auprès des partenaires la possibilité d'un financement de ces dépenses et à défaut, de vérifier l'admissibilité d'imputer ces dépenses à la programmation de la TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

61-03-16

CLASSIQUE DE GOLF DE MALARTIC

CONSIDÉRANT QUE la 18<sup>e</sup> classique de golf des techniciens et techniciennes ambulanciers et ambulancières paramédics de la grande région de l'Abitibi-Témiscamingue – Baie-James et remise de médailles se tiendra le samedi 4 juin 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation Les ambulances Abitémis inc. désire recevoir la réponse de la Ville de Ville-Marie au plus tard le 31 mars 2016;

CONSIDÉRANT la situation budgétaire de la Ville.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NE PAS CONSENTIR à la demande des Ambulances Abitémis inc. concernant la 18<sup>e</sup> classique de golf des techniciens et techniciennes ambulanciers et ambulancières paramédics de la grande région de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

62-03-16

DEMANDE ÉCOLE MARCEL - RAYMOND

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques années, la Ville de Ville-Marie contribue au gala reconnaissance de l'école Marcel-Raymond, et ce, chaque année;

CONSIDÉRANT QUE l'engagement des élèves est une richesse inestimable;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de récompenser les efforts des élèves.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la demande de contribuer au gala reconnaissance de l'école Marcel-Raymond pour un montant de 300 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

63-03-16

FACTURE SUCCESSION DE M. JEAN-CLAUDE BLAIS

CONSIDÉRANT la facture n<sup>o</sup> 7240 acheminée à la succession de M. Jean-Claude Blais;

CONSIDÉRANT l'importance du montant;

CONSIDÉRANT QUE tous les efforts raisonnables ont été faits afin de récupérer ce montant;

CONSIDÉRANT QU'il y a comptabilisation des intérêts courus par le système jusqu'à ce que le compte soit radié.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE RADIER la facture n<sup>o</sup> 7240 acheminée à la succession de M. Jean-Claude Blais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

64-03-16

LOCATION SALLE DU CONSEIL

CONSIDÉRANT la demande de location de la salle du conseil de M. Pierre Brazeau;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est pour 2 jours de location afin de former 13 personnes qui travailleront pour Statistiques Canada;

CONSIDÉRANT QUE la formation aura lieu les 28 et 29 avril 2016 de 8 h 30 à 16 h 00;

CONSIDÉRANT QUE le budget disponible de leur organisation est de 100 \$ pour les deux journées de formation.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la demande de M. Pierre Brazeau en lui permettant la location de la salle du conseil au coût de 100 \$ pour les deux journées de formation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65-03-16

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FORUM RÉGIONAL EN SANTÉ MENTALE 2016

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du comité organisateur du Forum régional en santé mentale 2016;

CONSIDÉRANT la situation budgétaire de la Ville.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE DÉCLINER la demande d'aide financière du comité organisateur du Forum régional en santé mentale 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

66-03-16

DEMANDE D'INSCRIPTION À LA CHARTE QUÉBÉCOISE POUR UNE TOPONYMIE PARITAIRE

CONSIDÉRANT l'offre de M<sup>me</sup> Chantal M. Tremblay pour que la Ville de Ville-Marie souscrive à la Charte québécoise pour une toponymie paritaire afin de changer l'image que nous projetons à nos enfants, soit qu'il n'y a eu que des hommes dignes d'inscrire leurs noms dans les rues de Ville-Marie;

CONSIDÉRANT la satisfaction des membres du conseil face à la toponymie des noms de rues de la Ville de Ville-Marie;



CONSIDÉRANT QUE pour le moment, les membres du conseil ne voient pas la nécessité de souscrire à la Charte québécoise pour une toponymie paritaire.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M<sup>me</sup> Julie Parent, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NE PAS SOUSCRIRE à la Charte québécoise pour une toponymie paritaire pour le moment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

67-03-16

DEMANDE DE LA VOIX DES PARENTS SECTEUR CENTRE

CONSIDÉRANT la demande de M<sup>me</sup> Annie Couturier, bénévole pour la Voix des parents secteur centre concernant la demande de commandite;

CONSIDÉRANT QUE la Voix des parents est en préparation de la fête familiale qui aura lieu le 29 mai 2016 à Laverlochère, qui se trouve à être le point central du secteur centre;

CONSIDÉRANT la situation budgétaire de la Ville.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE DÉCLINER l'offre de M<sup>me</sup> Annie Couturier, bénévole pour la Voix des parents secteur centre concernant la demande de commandite pour la fête familiale du 29 mai prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

68-03-16

PRIX DE VENTE DES TERRAINS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie a plusieurs terrains à vendre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie désire établir une liste de prix de vente par secteur ou selon les particularités propres à un terrain;

CONSIDÉRANT QUE le prix de vente des terrains n'a pas été révisé depuis 2011;

CONSIDÉRANT QUE le prix de vente actuel des terrains ne représente qu'environ 45 % de la valeur des coûts réels pour le développement de ces terrains.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les prix de vente des terrains soient applicables dès maintenant et soient déterminés de la façon suivante :

- le prix de vente des terrains pour le secteur prestige (de la rue de la Montagne côté est) soit de 32 000 \$ chacun plus les taxes applicables;
- le prix de vente pour les autres terrains soit de 28 000 \$ chacun plus les taxes applicables;
- le prix de vente pour les terrains ayant des particularités sera établi dans les prochaines semaines;
- maintenir à jour les terrains à vendre afin d'y inscrire le prix de vente;
- inscrire le tout sur le site Internet de la Ville de Ville-Marie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

69-03-16

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance soit levée. Il est 22 h 09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Bernard Flebus  
Maire

Martin Lecompte  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier